

SDS ID : Stock Code 400-001, 400-002, 400-003, 400-004, 400-005, 400-006, 400-007

Date de révision : 02 Avril 2019

## Section 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE COMPAGNIE

Nom du produit : « Jomar Gimme the White Stuff » fil d'étanchéité composé

Synonymes : Aucun

Famille chimique : Pipe Thread hydrocarbures en mélange

Producteur: Jomar Group  
7243 Miller Drive  
Warren, MI 48092

Téléphone : 586-268-1220 disponible durant les heures normales d'affaires

Urgence : 586-268-1220 disponible durant les heures normales d'affaires

## L'article 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### PRÉSENTATION DES URGENCES

Nocif si avalé. Contact cutané prolongé ou répété peut provoquer le séchage, fissuration ou irritation. Hautes concentrations de vapeur peuvent causer de la somnolence et causer des irritations des yeux, nez, gorge et dépression du système nerveux central (SNC).

#### SGH danger et conseils de prudence

**Avertissement** — Graves une Irritation des yeux (catégorie 2), H319  
Irritation de la peau (catégorie 2), H315  
Toxicité orale aiguë (catégorie 4), H302  
Toxicité aiguë par inhalation (catégorie 4), H332  
Peut provoquer somnolence ou vertiges (catégorie 3), H336



#### Conseils de prudence

P264 : Laver la peau soigneusement après manipulation. P280 : Porter des gants et des lunettes de protection. P303 + P361 : Si sur la peau, immédiatement enlever les vêtements contaminés et laver avant des réutiliser. P305 + P351 : IF yeux, enlever les lentilles de contact si actuel et facile à faire, rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. P337 + P313 : Si les yeux ou la peau l'irritation persiste, consulter un médecin/conseils. P403 + P223 : Entreposer dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé.

**Inhalation** : Peut causer une irritation des muqueuses et des voies respiratoires supérieures. En fortes concentrations, les vapeurs et brouillards d'aérosols ont un effet narcotique et peuvent causer des maux de tête, dépression du système nerveux central, fatigue, vertiges et nausées. Surexposition sévère peut causer des dommages de globules rouges.

**Chronique** : Répétées ou une exposition prolongée peut entraîner dans le sang, foie ou des dommages aux reins. Voir la Section 11 (renseignements toxicologiques) pour plus de renseignements.

**Ingestion** : Peut causer une irritation de l'appareil digestif, des douleurs à l'estomac, des nausées et des vomissements.

**Contact avec la peau :** Peut être absorbé par la peau lors d'un contact prolongé ou répété, provoquant une irritation, dermatite, faiblesse, maux de tête et nausée.

**Contact oculaire :** Exposition aux vapeurs ou liquide peut causer une irritation des yeux.

**Cancérogènes** Le CIRC et ACGIH désignent l'éthylène glycol butyl éther (2-Butoxy-éthanol) et l'alcool isopropylique (2-Propanol) catégorie 3 – attesté de cancérogénicité chez les animaux ayant pertinence inconnu aux humains. L'ACGIH désigne l'éther monobutylique d'éthylène (2-Butoxyethanol) comme catégorie A3 – confirmé cancérogénicité chez les animaux avec pertinence inconnu aux humains.

### Section 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

**Information importante :**

Nom	CAS No.	% En poids
Éther monobutylique d'éthylène glycol Synonyme : 2-butoxyéthanol	111-76-2	12-17
Alcool isopropylique Synonyme : 2-Propanol	67-63-0	10-15

*\*Remarque :* Coefficients de pondération ce qui précède sont représentés dans les rangs comme des estimations. En raison de la variation entre les lots de production, les pourcentages de composant peuvent varier.

### L'article 4. MESURES DE PREMIERS SOINS

**Inhalation :** Les personnes de déplacement exposé à l'air frais. Si la personne ne respire pas ou si la respiration est irrégulière, donner la respiration artificielle ou l'oxygène par personnel qualifié. Consulter un médecin.

**Contact avec la peau :** Rapidement supprimer contaminés vêtements et chaussures. Laver la peau affectée avec l'eau et du savon. Consulter un médecin si les symptômes se manifestent. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Ingestion :** Ne pas faire vomir. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Si consciente et alerte, rincer la bouche avec de l'eau. Appeler un centre de contrôle médecin ou poison.

**Contact oculaire :** Check pour et enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin immédiatement après le rinçage des yeux avec de l'eau tiède pendant 15 minutes.

### Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

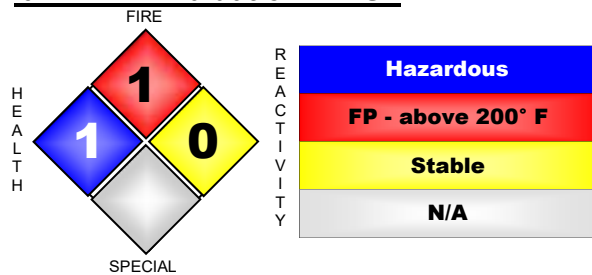
**Adapté** Petits incendies — classe B extinction médias y compris l'eau de pulvérisation, **d'extinction** mousse, CO<sub>2</sub> ou poudre sèche. Ne pas utiliser un jet d'eau, comme cela se propagera

**media :** le feu.

**Des dangers spécifiques :** Feu ou chaleur intense peut provoquer une rupture violente des conteneurs de produits. Des vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Application d'extinction aux surfaces chaudes exige des précautions spéciales. Dans des conditions d'urgence, une surexposition aux produits de décomposition, dont les oxydes de carbone peut causer un danger pour la santé. Les symptômes peuvent ne pas être immédiatement évident.

**Équipement de protection spécial pour les pompiers :** Équipement de protection complète comprenant un appareil respiratoire autonome doit être utilisé. Ne pas laisser de lutte contre l'incendie pour entrer dans les égouts ou l'eau de ruissellement cours.

**la NFPA : Evaluation HMIS :**



**Santé : 1 1**  
**Inflammabilité : 1 1**  
**Instabilité/réactivité : 0 0**  
**Autre : S/o H (PPE)**

**L'article 6. MESURES DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

<b>Personnels Précautions :</b>	Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Évacuer toute zone susceptible d'être touché et isoler les membres du personnel de l'entrée. Ventiler un espace fermé avant d'entrer en eux. Vapeur peut s'accumuler dans les zones les plus basses.
<b>Grand déversement :</b>	Le personnel doit avoir une formation adéquate, par l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA) 29 CFR 1910.120. Ne touchez pas les contenants endommagés ou déversé à moins de porter des équipements de protection appropriés (article 8).
<b>Méthodes de confinement et de nettoyage</b>	Arrête de source si possible et s'il est sécuritaire. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Prévenir entrée en cours d'eau, égouts, sous-sols ou les endroits clos. Aviser les autorités concernées si le matériel est entré égouts ou cours d'eau.

## L'article 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

<b>Manipulation :</b>	Utiliser avec une ventilation adéquate. Garder les contenants fermés quand pas en service. Toujours ouvrir conteneurs lentement pour permettre toute surpression au cloaque. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou vêtements. Laver soigneusement avec du savon et de l'eau après l'avoir manipulé. Laver les vêtements souillés avant réutilisation.
<b>Stockage :</b>	Garder tous les contenants fermés hermétiquement quand pas en service. Stocker l'abri du soleil et sur un sol imperméable. Ne pas stocker avec des matières incompatibles. Voir l'article 10, la stabilité et réactivité.

## L'article 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PERSONAL PROTECTION

### Limites d'exposition professionnelle :

Nom	CAS No.	ACGIH® TLV® Limites d'exposition :	Fédéral OSHA PEL	OSHA PEL 1989 <sup>c</sup>
Éther monobutylique d'éthylène glycol Synonyme : 2-butoxyéthanol	111-76-2	20ppm <sup>A</sup>	50 ppm <sup>A</sup>	25 ppm <sup>A</sup>
Alcool isopropylique Synonyme : 2-Propanol	67-63-0	200 ppm <sup>A</sup> 400 ppm <sup>B</sup>	400 ppm <sup>A</sup>	400 ppm <sup>A</sup> 500 ppm <sup>B</sup>

Toutes les valeurs limites d'exposition énumérés sont moyenne pondérée dans le temps 8 heures (TWA), sauf indication contraire.

<sup>A</sup> Moyenne pondérée en fonction du temps (TWA) est une exposition moyenne au cours d'une période de travail de 8 heures.

<sup>B</sup> A court terme limite d'exposition TWA au cours de 15 minutes.

PEL : Limite d'exposition permise est la concentration maximale de TWA de 8 heures d'un produit chimique qu'un travailleur peut être exposé à en vertu de l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA) des règlements.

<sup>C</sup> Fédéral OSHA 1989 PELs ont été libérés mais sont utilisées et appliquées par les nombreux plans d'OSHA État.

**Mesures d'ingénierie :** D'échappement local ventilation est préférable. Ventilation générale est acceptable si l'exposition à des matières de cette section est maintenue en dessous des limites d'exposition applicables.

## ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

**Protection respiratoire :** Lorsque les mesures d'ingénierie ne suffisent pas à réduire l'exposition aux niveaux inférieurs limites d'exposition applicables, demander des conseils professionnels avant la sélection de l'appareil respiratoire et utilisez. Pour les concentrations de moins de 10 fois les valeurs limites d'exposition, portez un NIOSH correctement ajusté / respirateur approuvé par MSHA avec organic vapor cartouches.

**Protection de la peau et du corps :** Usure des vêtements imperméables et des gants afin d'éviter le contact. Utiliser les données de dégradation et de perméation du fabricant pour la sélection de matériaux protecteur.

**Protection des yeux :** Porter des lunettes de sécurité avec monopiece non perforés ou des lunettes.

**Des mesures d'hygiène :** Eviter répétée ou prolongée exposition de la peau. Se laver les mains avant de manger, boire, fumer ou utiliser les toilettes. Rapidement enlever les vêtements contaminés et les laver avant des réutiliser.

**Autres précautions :** Intentionnels délibérément concentre et inhaler le contenu peut être nocif ou mortel.

### **Section 9. Propriétés physiques et chimiques**

**Apparence :** Pâte blanche

**L'état physique (solide/liquide/gaz) :** Pâte

**Type de substance (pur ou un mélange) :** Mélange

**Couleur :** Blanc

**Odeur :** Odeur légère

**Masse moléculaire :** Non disponible

**pH :** Ne s'applique pas

**Point d'ébullition/intervalle (5-95 %) :** Non disponible

**Point/domaine de fusion :** Non disponible

**Température de décomposition :** Non disponible

**Densité :** 1.41

**Densité de vapeur :** (AIR = 1) < 1

**Pression de vapeur :** 0,88 mm Hg à 68 ° F

**Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1) :** 0,6

**Point d'éclair, méthode utilisée :** Au-dessus de 200 ° F ; Epreuve de l'ONU N.1

**Solubilité dans l'eau :** Légère

**Teneur en COV :** 310 grammes/litre (SCAQMD règle 1168 Test Method316A)

**Température d'auto-inflammation :** 921 ° F ; 494 ° C

**Limite d'inflammable dans l'air — basse (%) :** 1.1

**Limite d'inflammable dans l'air — supérieur (%) :** 12,7

## L'article 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réactivité :** Aucune donnée disponible

**Stabilité :** Stable dans des conditions de stockage recommandées.

**Réactions possiblement dangereuses :** Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air

**Conditions à éviter :** Chaleur, flammes, étincelles, températures extrêmes et les rayons directs du soleil.

**Matières incompatibles :** Oxydes solides, chlore, acides, alcalis, peroxydes.

**Produits de décomposition dangereux :** Par le feu, le dioxyde de carbone, monoxyde de carbone

**Polymérisation :** Ne se produira pas.

## L'article 11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

**Toxicité aiguë :** Exposition excessive mène à la dépression du système nerveux central. Irritation, irritation cutanée modérée des yeux causes.

### Information produit :

Nom	CAS No.	Inhalation :	Voie cutanée :	Oral :
Éther monobutylique d'éthylène glycol Synonyme : 2-butoxyéthanol	111-76-2	CL <sub>50</sub> (Rat) : ~ 700 ppm, 7 heures ; CL <sub>50</sub> (cobaye) : ~ 932 ppm, 4 heures ;	LD <sub>50</sub> (Rat) > 2 000 mg/kg DL <sub>50</sub> (cobaye) > 2 000 mg/kg	Aiguë LD <sub>50</sub> (Rat) : 1 746 mg/kg Aiguë LD <sub>50</sub> (cobaye) : 1, 414 mg/kg
Alcool isopropylique Synonyme : 2-Propanol	67-63-0	CL <sub>50</sub> (Rat) : 16 000 ppm, 8 heures	DL <sub>50</sub> (lapin) 12 800 mg/kg	LD <sub>50</sub> (Rat) 5 000 à 5 045 mg/kg

CL<sub>50</sub> — T concentration de he du produit chimique dans l'air qui tue 50 % des animaux testés dans un temps donné (généralement quatre heures).

**Toxicité chronique :** Le CIRC et ACGIH désigne l'éthylène glycol butyl éther (2-Butoxy-éthanol) et l'alcool isopropylique (2-Propanol) catégorie 3 – attesté de cancérogénicité chez les animaux ayant pertinence inconnu aux humains. Répétée ou prolongée d'exposition dépassant les valeurs limites d'exposition dans la Section 8 peut endommager les poumons, foie, sang et les reins.

**Sensibilisation :** Ne sait pas provoque une sensibilisation chez les humains.



## L'article 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Effets d'écotoxicité :** LC<sub>50</sub> Harlequinfish, rasbora rouge 96 heures 4 200 mg/l.  
LC<sub>50</sub> vairon 96 heures 9 640 à 10 000 mg/l.  
EC<sub>50</sub> daphnie 48 heures 1 550 mg/l.

**Persistance** Le demi-vie (2-Butoxyethanol) dans l'eau souterraine s'étend de 14 jours à 8 semaines ; et sol 7 jours à 4 semaines.

**Dégradabilité :** Devrait être facilement biodégradable.

## L'article 13. RÈGLEMENTS CONCERNANT

**Nettoyage considérations :** Ce produit n'est pas un déchet dangereux, tel que défini en vertu de la RCRA 40 CFR 261. Ne pas incinérer un récipient fermé. Sabordage de ce matériau doit se faire conformément à la réglementation fédérale, État ou locale. Le matériel destiné à l'élimination doit être qualifié correctement et peut-être différer du produit décrit dans cette fiche, si on les mélange avec d'autres déchets.

## L'article 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Veillez vous reporter au règlement de la DOT 49 CFR 172.101 :**

**Transport d'informations :** Ce matériel n'est pas réglementé par DOT lorsqu'ils sont transportés par l'intermédiaire de routes de commerce américaines ; et IATA et OMI via des itinéraires internationaux

**Matières dangereuses Description :** (DOT et IATA) :

**Des Nations Unies/identification n° :** Ne s'applique pas

**Désignation officielle de transport :** Ne s'applique pas

**Classe de danger :** Ne s'applique pas

**Groupe d'emballage :** Ne s'applique pas

**Quantité déclarable DOT (Ib) :** Ne s'applique pas

## L'article 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**Renseignements réglementaires fédéraux américains :**

**U.S. RCRA (40 CFR 261)**

Ce produit n'est pas un déchet dangereux, tel que défini en vertu de la RCRA 40 CFR 261.

**Règlements de droit national et communautaire :**

**Les composants suivants de ce matériau sont identifiés sur les listes réglementaires suivantes :**

**Section de l'inventaire US TSCA Chemical 8 b**

**OSHA —** Ce produit est considérée comme dangereuse au sens de l'OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200)

**CERCLA Sections 102/103 (40 FR 302.4) :**

Aucuns ingrédients ne sont répertoriés.

Certains composants de ce produit sont répertoriés dans les sections suivantes de la **LEP**:

SARA Title III Section 302 — n/a

SARA Title III Section 304 — n/a

SARA Title III Section 313 — Seuil de déclaration de l'éthylène glycol butyl ether (2-Butoxyethanol) 1

%Seuil de déclaration de 100 % d'alcool isopropylique (propan-2-ol)

SARA Title III Sections 311/312 catégories dangereuses (40 CFR 370.21)

Danger aigu pour la santé : Oui

Risque de problèmes de santé chroniques : Oui

Risque d'incendie : No

Hazard réactive : No

Danger de pression : non

### **Composants de Proposition 65 de Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique connu l'état de Californie pour causer cancer, malformations congénitales ou tout autres problèmes reproductifs.

### **SIMDUT (Canada)**

Classe D-2 b : Matières causant d'autres effets toxiques

***Remarque :** Utilisateur consulte applicable de l'État et les agences locales pour des caractéristiques spéciales, les révisions ou les obligations de conformité relative à ce produit.*

## **L'article 16. AUTRES INFORMATIONS**

### **Normes et Certification des listes :**

**Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des tests, des données et informations ressources considérées comme fiables. Toutefois, le Jomar Group et ses opérations connexes ou divisions ne garantissent pas l'exactitude ou l'exhaustivité, ni aucune de ces informations constitue une garantie, expresse ou implicite, quant à la sécurité des marchandises, la valeur marchande des marchandises ou la remise en forme des marchandises à un usage particulier. Rajustement pour se conformer aux conditions réelles d'utilisation peut être nécessaire. Jomar Group n'assume aucune responsabilité pour les résultats obtenus ou pour des dommages accessoires ou indirects, y compris le manque à gagner découlant de l'utilisation de ces données. Aucune garantie contre la contrefaçon de brevet, de copyright ou marque est faite ou implicite.**